

Groupe de travail

Refondation de l'action publique et revue des missions

Lors de cette réunion présidée par le secrétaire général adjoint, Monsieur Arnaud Jullian, l'administration a présenté le projet de refondation de l'action publique dans notre ministère.

Dans sa déclaration liminaire, l'alliance CFDT/CFTC a rappelé la nécessité d'assurer qualité, accessibilité et proximité pour tous, tout en adaptant l'organisation des missions aux besoins réels de la population, sans oublier les agents. Dans ce cadre, nous avons demandé le renforcement des missions tout en garantissant les moyens humains et financiers afin de les accomplir.

Cette revue des missions est issue d'une commande du Premier ministre qui souhaite que les directeurs des administrations centrales et des opérateurs de l'Etat établissent une description synthétique et claire de leurs missions principales, ainsi que des moyens qui y sont consacrés et des usagers ou bénéficiaires concernés. Après analyse des différentes missions, des pistes d'évolutions structurantes devront être proposées pour renforcer l'efficacité de nos missions au sein de notre ministère.

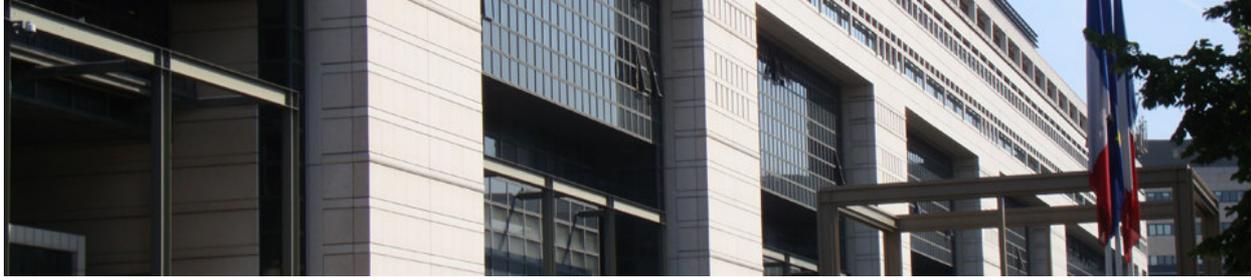
Dans son introduction, l'administration a rappelé que Bercy est un ministère régalien avec des compétences étendues, une forte implantation dans les territoires, traitant de données stratégiques et qui est un acteur essentiel du fonctionnement de l'État et de la vie économique de notre pays. Pour réaliser ces missions, le ministère dispose de 125 012 ETPT (LFI 2025), effectifs réduits de près de 10 % depuis 2018 (12 700 emplois supprimés) et de plus de 16 % depuis 2013 (environ 25 000 emplois supprimés). Porté essentiellement par la DGFIP (-32 000 agents depuis 2008), cette réduction des effectifs a été effectuée à mission constante. Pour cette direction, ce rythme de réduction reposait à la fois sur des départs en retraite nombreux et la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité. Ces leviers sont aujourd'hui largement épuisés, dans un contexte où l'obsolescence des systèmes d'information nécessite, par ailleurs, des investissements massifs.

Présentation de 5 missions (limitatif)

des principales directions de notre ministère

Le Secrétariat Général :

- Assurer le bon fonctionnement du ministère par le pilotage des fonctions supports transversales ministérielles,
- Relayer les politiques interministérielles et contribuer à leur définition en étant force de proposition,
- Renforcer la performance collective et accompagner les transformations dans un souci de rendre l'action du ministère plus efficace, efficiente et plus inclusive,
- Faire vivre un dialogue social de qualité tout en assurant la conception et la mise en œuvre de l'action sociale au bénéfice des agents,



- Assurer la résilience du ministère : sécurité et protection en pilotant la gestion et la prévention des crises.

La Direction générale des finances publiques :

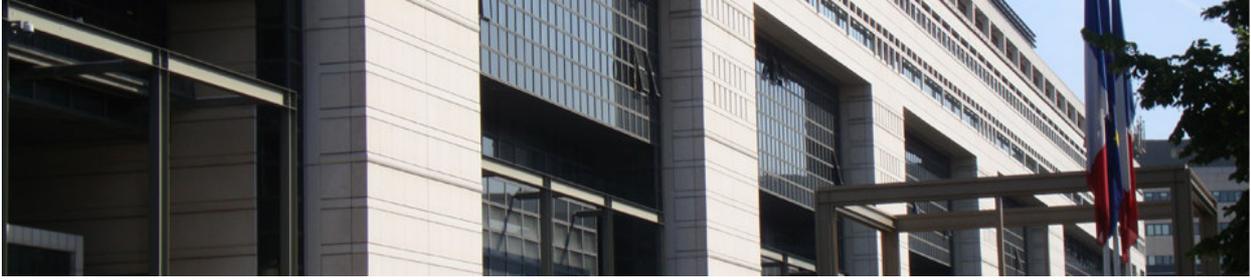
- Gestion fiscale : elle est chargée, au bénéfice de toutes les entités publiques, de la collecte des impôts et taxes sur les revenus, le patrimoine, le foncier ou son occupation et sur les transactions et des taxes indirectes (hors cotisations sociales, CSG et quelques taxes indirectes).
- Gestion publique dépense/recette : elle assure la gestion financière de l'Etat, des collectivités territoriales et de la très grande majorité des organismes publics. Elle encaisse les recettes fiscales et non fiscales dont les amendes majorées et les produits locaux et procède au paiement de 80% des dépenses publiques
- Gestion publique production des comptes : elle est responsable de la tenue et de la qualité des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics.
- Gestion publique conseil aux partenaires : elle a développé son rôle d'accompagnement des entreprises. Elle est également conseil des collectivités territoriales et des établissements de santé.
- Retraites SRE : elle pilote le service des retraites de l'Etat (SRE) qui informe les fonctionnaires de l'Etat sur leur retraite et alimente l'Espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) et assure la gestion jusqu'au paiement des pensions.

La Direction générale des douanes et droits indirects :

- Lutter contre la fraude, les trafics et la criminalité organisée. Elle protège la population contre les trafics de drogue, tabac, espèces protégés, blanchiments profits illicites et protège les intérêts financiers de la France ou de l'UE.
- Protéger les consommateurs et assurer les conditions d'une concurrence équitable. Elle assure que les produits importés respectent les normes sanitaires, technique et environnementales de l'UE et lutte contre les contrefaçons.
- Accompagner les entreprises dans leurs opérations à l'international (procédures import/export et analyse les flux logistiques).
- Réguler et contrôler certains secteurs économiques (produits du tabac, vins et alcool, métaux précieux, produits énergétiques).
- Contribuer à la surveillance et au contrôle des flux migratoires . Elle tient 76 des 123 points d'entrée de l'espace Schengen et elle contribue à l'état-major opérationnel aux frontières.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :

- Assurer la protection des consommateurs en assurant une concurrence loyale entre les acteurs économiques. Elle contrôle la conformité aux règles de sécurité des produits non alimentaires et accompagne la transition numérique, écologique et protège le pouvoir d'achat.
- Veiller au bon fonctionnement concurrentiel des marchés. Elle garantit l'ordre public économique en s'assurant de l'équilibre des relations commerciales entre les entreprises, lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et assure un accès équitable et transparent à la commande publique.



La Direction générale de l'institut national de la statistique et des études «économiques» :

- Production des statistiques publiques. Ces statistiques sont issues de trois sources : enquête auprès des ménages et des entreprises, des données administratives et des données d'entreprises.
- Recensement des populations par l'établissement des populations de référence annuelles sur la base des enquêtes de recensement.
- Productions d'études économiques nationales et régionales
- Tenue des registres régaliens (registre des personnes physiques et répertoire électoral unique, répertoire SIRENE pour les entreprises).
- Diffusion et communication aux fins d'éclairer le débat économique et sociale en multipliant les canaux de mise à disposition des publications et des données.

Propositions d'évolution

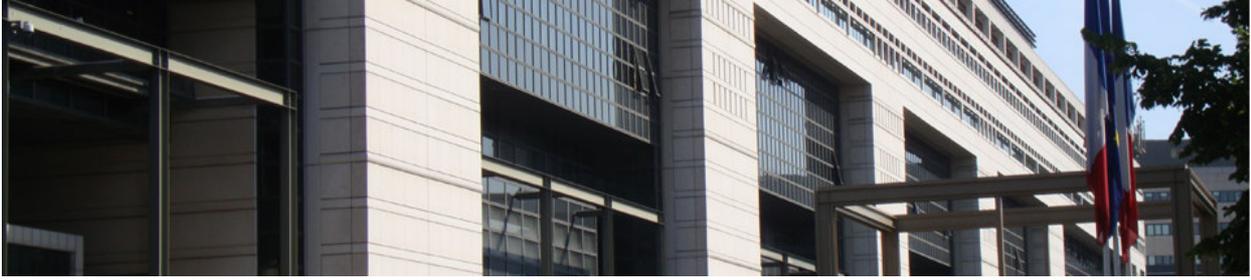
Parmi les pistes de transformation envisagées dans notre ministère, deux grandes orientations ont émergé :

- **Des mesures d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service rendu.** A titre d'exemple, l'administration a cité des mesures proposés par la DGDDI en faveur de la lutte contre les narcotrafics et permettant de répondre aux enjeux du e-commerce (petits colis). La généralisation de la facturation électronique sera effective d'ici 2027. La suppression de l'envoi au format papier des déclarations pré-remplies aux usagers qui déclarent leurs revenus en ligne et demain des avis d'impôt sur le revenu permettront des économies à la DGFIP. L'articulation des sites SignalConso, Réponse Conso et Rappel Conso fait l'objet d'une réflexion côté DGCCRF afin d'offrir une «marque» unique et renforcer l'offre de service au consommateur.

- **Le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle et, de manière plus générale, la poursuite de la dématérialisation et de l'automatisation des processus.** Ainsi, l'ensemble des directions a entamé une démarche visant à identifier les processus métiers pouvant bénéficier d'une automatisation renforcée ou du déploiement de l'IA, en privilégiant l'amélioration de l'efficacité du service public rendu. Ces évolutions pourront, par exemple, concerner la mobilisation de l'IA au service de la fonction achat de l'Etat, de la transposition plus rapide de textes européens, du conseil juridique ou encore de la dématérialisation des dossiers ministériels durant l'examen parlementaire du PLF.

Enfin, le projet de réaménagement du Grand Bercy participera de la réduction de son empreinte environnementale, améliorera la qualité de vie au travail des agents, et contribuera à la maîtrise des dépenses publiques, ainsi qu'à l'attractivité du ministère.

Pour la Fédération CFTC Finances, ce groupe de travail ressemblait davantage à un catalogue des missions de notre ministère plutôt qu'un vrai travail de concertation, les documents ayant déjà été remontés au Premier ministre sans concertation ni réunion pour les préparer avec les organisations syndicales. Même si les documents ne laissent pas transparaître la baisse des effectifs, de perte de



missions ou de transformation d'ampleur de notre ministère, les dernières annonces gouvernementales ne sont guère porteuses d'optimisme. En effet, le gouvernement souhaite pour 2026 réduire le déficit public à 4,6 % du PIB et cherche déjà à économiser quelque 40 milliards d'euros dans le prochain budget. Ce nouvel effort passera inexorablement par des baisses de crédit et d'emplois dans la fonction publique, effort pour lesquels le ministère de Bercy s'est toujours montré exemplaire.

Alors que notre ministère se dit être à l'os sur la réduction des effectifs, pour notre Fédération, il devient urgent que le MESFIN réfléchisse à de nouvelles pistes pour participer à la réduction du déficit.